

permis de conduire...

Par Elodie15, le 18/10/2006 à 13:57

Bonjour je voudrais avoir un petit renseignement en ce qui concerne le permis de conduire. Je vous explique la situation, j'ai pris une 50ène d'heures de leçons de conduite, j'ai passé mon permis A et je ne l'ai pas obtenu. J'envisage désormais faire la conduite accompagnée mais l'auto école m'a dit qu'il fallait que j'attende un an avant de repasser mon permis et avoir fait les 3000 km nécessaires. Est ce obligé d'attendre un an pour repasser son permis? merci pour vos réponses et vos témoignages. Bonne journée.

Par Stéphanie_C, le 18/10/2006 à 19:46

Tu ferais mieux de simplement repasser ton permis comme tout le monde, ça te coûtera moins cher et tu n'attendras pas autant!

Tu as déjà 50 heures de conduite, avec 5-10 de plus ça peut passer.

Par Camille, le 19/10/2006 à 09:13

Bonjour,

J'ai un peu de mal à suivre vos questions.

Vous dites que vous voulez vous orienter vers la conduite accompagnée mais on dirait que vous n'en connaissez même pas les principes de base.

Vous devez d'abord suivre une formation théorique sanctionnée par un examen théorique général (le code, quoi).

En parallèle, vous devez suivre une formation pratique de base (20h minimum).

A partir de là, et seulement à partir de là, vous recevez un livret qui vous autorise la conduite accompagnée, d'une durée minimale d'un an et au moins 3000 km, le tout consigné sur le fameux livret, plus deux rendez-vous pédagogiques à 1000 et 2000 kms.

Ce n'est qu'une fois toutes ces conditions remplies que vous pouvez passer le permis.

Remarque : rien ne vous empêcherait de le passer avant, mais vous ne bénéficeriez plus des avantages de la conduite accompagnée.

Vos 50h de conduite peuvent éventuellement se substituer aux 20h requises, on pourrait peutêtre vous faire passer le ETG dans la foulée, mais le reste est à faire quand même...

De plus, vous dites avoir passé le permis A et ne pas l'avoir obtenu (ce qui revient à dire, sans vouloir vous vexer, que vous l'avez raté...). Mais le permis A, c'est le permis moto, si j'ai bonne mémoire et la conduite accompagnée est réservée au permis B. Donc les 50h de conduite sur moto ne pourraient sûrement pas se substituer aux 20h de conduite sur auto

requises pour l'AAC.

Donc, j'aurais tendance à penser comme Stéphanie. Et même, d'essayer de terminer de passer le A et d'embrayer sur le B dans la foulée puisque, si j'ai bonne mémoire, avoir le code pour le A vaut pour le B si c'est dans un délai proche.

Tant qu'on en est là, petit rappel : quand on perd des points sur un permis, ça vaut autant pour le A que pour le B. Autrement dit, quand on part avec 6 points, ce n'est pas, comme le pensent certains, 6 pour le A et 6 pour le B. Et peu importe qu'on ait perdu 6 points en conduisant la moto ou en conduisant la voiture... 6-6 = 0, c'est le permis A ET le permis B qu'on perd d'un seul coup...

Par Elodie15, le 20/10/2006 à 17:12

merci pour vos réponses! désolé je me suis trompée je ne voulais pas dire B mais A.

Par Camille, le 20/10/2006 à 17:18

Bonjour,

Je me trompe peut-être à mon tour, mais il me semble que l'AAC ne marche que pour le permis B, pas pour le A. De toute façon, si ça existe pour le A, ça fonctionne certainement selon le même principe que pour le B.

Par Elodie15, le 22/10/2006 à 12:30

Non mais je veux faire la "conduite accompagnée pour le permis voiture". Je suis sincèrement désolée je me suis trompée sur toute la ligne.

Par Stéphanie_C, le 22/10/2006 à 13:40

[quote="Elodie15":z4432amh]Non mais je veux faire la "conduite accompagnée pour le permis voiture". Je suis sincèrement désolée je me suis trompée sur toute la ligne.[/quote:z4432amh]

Alors si on reprend tout:

- Tu as passé et raté ton permis moto
- Tu veux t'orienter vers la conduite accompagnée voiture

Pour la conduite accompagnée voiture, cela n'a de réel intérêt que quand tu démarres à 16-17 ans.

Je pense que si tu as dépassé la majorité, cela n'a pas grand intérêt, car comme tu dis, cela dure au moins un an, et il faut effectivement faire 3.000 km avec ton accompagnateur. Pour le même prix, je te suggère de passer le permis normalement. Bon c'est vrai que pour la conduite accompagnée, l'avantage c'est l'assurance à la sortie, et encore. Moi j'ai été assurée

quelques années en conducteur secondaire sur la voiture de ma mère et ensuite j'avais le même bonus que mon compagnon qui est issue de conduite accompagnée. A l'heure actuelle on a exactement le même bonus, et on a eu le permis la même année.

A toi de voir mais personnellement je ne pense pas que ce soit avantageux, surtout si tu n'as pas envie d'attendre une année et 3.000 bornes. Et ce n'est pas parce qu'on est conduite accompagnée qu'on te le donnera plus facilement : à ma session de permis, toutes les conduites accompagnées (3 ou 4) se sont fait recaler, contrairement aux autres.